

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
CHC Student Housing Corp.	14 mai 2015	Ontario
DIRTT Environmental Solutions Ltd.	15 mai 2015	Alberta
Dividend 15 Split Corp.	13 mai 2015	Ontario
Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North	19 mai 2015	Ontario
Fonds en devises des marchés émergents RBC	14 mai 2015	Ontario
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	14 mai 2015	Ontario
Pengrowth Energy Corporation	12 mai 2015	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
-------------------	--------------	----------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de marché monétaire Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, Institutionnelle, M et O)	19 mai 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Fonds de liquidités corporatives Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds de gestion de trésorerie Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds de marché monétaire américain Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et F)		
Fonds de revenu canadien à court terme Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, O et R)		
Fonds de revenu à taux variable Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F, O, R, T et FT)		
Fonds d'hypothèques Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'obligations Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O et R)		
Fonds de revenu Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds d'obligations à long terme Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et R)		
Fonds de dividendes Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O et R)		
Fonds d'obligations mondiales Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et O)		
Fonds d'obligations mondiales tactique Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F et O)		
Fonds d'obligations mondiales tactique \$		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
US Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F et O)		
Fonds d'obligations corporatives Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'obligations à rendement élevé Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, F5 et T5)		
Fonds de revenu d'actions privilégiées Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F et O)		
Fonds d'actions privilégiées Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F et O)		
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenu (parts de séries Conseillers, F, O et E)		
Fonds de revenu mensuel Prudent Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et R)		
Fonds de revenu mensuel Conservateur Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et R)		
Fonds de revenu mensuel Pondéré Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et R)		
Fonds de revenu mensuel Équilibré Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et R)		
Fonds de revenu mensuel Croissance Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et R)		
Fonds de revenu mensuel Actions Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et R)		
Fonds diversifié Prudent Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Conservateur Banque		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Pondéré Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Équilibré Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Croissance Banque Nationale (parts de série Investisseurs)		
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré (parts de séries Conseillers, F, O, F5, T5 et E)		
Fonds de revenu de dividendes Banque Nationale inc. (actions de série Investisseurs)		
Fonds de répartition d'actifs Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, F5 et T5)		
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions canadiennes (parts de séries Conseillers, F, O, F5, T5 et E)		
Fonds de dividendes élevés Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F, O et R)		
Fonds d'actions canadiennes Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, F5 et T5)		
Fonds d'actions canadiennes de croissance Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O et R)		
Société d'investissement AltaFund Banque Nationale (actions de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds petite capitalisation Banque Nationale (parts de séries Investisseurs,		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Conseillers, F, O et R)		
Fonds croissance Québec Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et F)		
Fonds Westwood de dividendes mondial (parts de séries Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Fonds Westwood actions mondiales (parts de séries Conseillers, F et O)		
Fonds d'actions mondiales Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Fonds d'actions mondiales diversifié Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds de dividendes américains Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F et O)		
Fonds Consensus d'actions américaines Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F, O, R, F5 et T5)		
Fonds d'actions américaines Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Fonds Consensus d'actions internationales Banque Nationale (parts de séries Conseillers, F, O, R, F5 et T5)		
Fonds d'actions européennes Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et F)		
Fonds Asie-Pacifique Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et F)		
Fonds d'actions japonaises Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds Westwood marchés émergents (parts de séries Investisseurs, Conseillers,		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
F, O et R)		
Fonds mondial de petites capitalisations Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers, F et R)		
Fonds ressources Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, Conseillers et F)		
Fonds énergie Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds de métaux précieux Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds Science et technologie Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds sciences de la santé Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds indiciel canadien Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, O et R)		
Fonds indiciel américain Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et O)		
Fonds indiciel américain neutre en devises Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, O et R)		
Fonds indiciel international Banque Nationale (parts de séries Investisseurs et O)		
Fonds indiciel international neutre en devises Banque Nationale (parts de séries Investisseurs, O et R)		
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI (parts de série F)		
Portefeuille privé d'obligations canadiennes diversifié BNI (parts de série F)		
Portefeuille privé d'obligations corporatives		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BNI (parts de série F)		
Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI (parts de séries F et F5)		
Portefeuille privé revenu d'actions BNI (parts de séries F et F5)		
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI (parts de séries F et F5)		
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI (parts de séries F et F5)		
Portefeuille privé de dividendes nord- américains BNI (parts de séries F et F5)		
Portefeuille privé américain croissance & revenu BNI (parts de séries F et F5)		
Portefeuille privé d'actions américaines BNI (parts de séries F et F5)		
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI (parts de séries F et F5)		
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI (parts de séries F et F5)		
Catégorie d'actions de Corporation Fonds Banque Nationale :		
Catégorie rendement à court terme Banque Nationale (actions de séries Investisseurs, Conseillers, F, Institutionnelle et M)		
Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc.	13 mai 2015	Ontario
Brookfield Renewable Energy Partners L.P.	13 mai 2015	Ontario
Brookfield Renewable Energy Partners	13 mai 2015	Ontario



Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
ULC		
Catégorie d'obligations sans Contraintes Redwood	14 mai 2015	Ontario
Catégorie Stratégie d'actions Mondiales Redwood		
Catégorie protection accrue Yorkville	15 mai 2015	Ontario
Catégorie protection accrue QER Canada Yorkville		
Catégorie protection accrue QER États-Unis Yorkville		
Catégorie occasions soins de santé Yorkville		
Catégorie occasions mondiales Yorkville		
Catégorie obligations à rendement optimal Yorkville		
Catégorie Scotia de rendement à court terme	15 mai 2015	Ontario
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré		
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe		
Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital		
Catégorie Scotia de dividendes canadiens		
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes		
Catégorie Scotia mixte actions américaines		
Catégorie privée Scotia d'actions canadiennes		
Catégorie privée Scotia de dividendes américains		
Catégorie privée Scotia d'actions américaines		
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux		
Catégorie Scotia mixte actions internationales		
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia		
Fonds à rendement total canadien Aston Hill ( <i>auparavant, le Fonds de revenu à court terme Aston Hill</i> )	13 mai 2015	Ontario
Catégorie rendement total canadien Aston Hill		
Fonds de croissance du capital Aston Hill		
Catégorie croissance du capital Aston Hill		
Fonds d'obligations de sociétés Aston Hill		
Catégorie croissance énergétique Aston Hill		
Fonds mondial de croissance et de revenu Aston Hill		
Catégorie mondiale croissance et revenu Aston Hill		
Fonds mondial de ressources et d'infrastructures Aston Hill		
Catégorie mondiale ressources et infrastructures Aston Hill		
Fonds de croissance et de revenu Aston Hill		
Catégorie croissance et revenu Aston Hill		
Fonds de rendement stratégique Aston Hill		
Catégorie rendement stratégique Aston Hill		
Fonds de croissance américain Aston Hill		
Catégorie croissance américaine Aston Hill		
Fonds de revenu à taux variable Aston Hill		
Voya		
Fonds De Capital Goodwood	13 mai 2015	Ontario
INFOR Acquisition Corp.	19 mai 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Mandat privé actif d'obligations de base Dynamique	15 mai 2015	Ontario
Mandat privé de stratégies actives de crédit Dynamique		
Mandat privé Catégorie de placements spécialisés Dynamique		
Mandat privé de répartition d'actif Dynamique		
Mandat privé Catégorie d'actions canadiennes Dynamique		
Mandat privé Catégorie d'actions mondiales Dynamique		
Mandat privé de rendement mondial Dynamique		
Mandat privé Catégorie de rendement mondial Dynamique		
Mandat privé Catégorie d'actions américaines Dynamique		
Programme CARS et PARS	19 mai 2015	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Dividend 15 Split Corp.	14 mai 2015	Ontario
Fonds de rendement diversifié Signature Catégorie de société d'actions américaines	19 mai 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Cambridge Fonds d'actions de croissance Alpin CI		
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	13 mai 2015	Ontario
Shopify Inc.	19 mai 2015	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 mai 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 mai 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 mai 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 mai 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 mai 2015	16 octobre 2013
Banque de Montréal	12 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	12 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	15 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	15 mai 2015	27 avril 2015

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	15 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	15 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	15 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	19 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	19 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	19 mai 2015	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	13 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	13 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	13 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	15 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	19 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	19 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	19 mai 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	1 <sup>er</sup> mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	1 <sup>er</sup> mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	7 mai 2015	20 décembre 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	14 mai 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	15 mai 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	15 mai 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 mai 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 mai 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	13 mai 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	14 mai 2015	13 juin 2014
Milestone Apartments Real Estate Investment Trust	19 mai 2015	27 août 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 6.6.2 Dispenses de prospectus

### Groupe DATA Ltée

Vu le placement de droits de Groupe DATA Ltée (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 21 avril 2015 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le dépôt par l'émetteur en date du 21 avril 2015, de l'avis prévu au paragraphe 2.1 a) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « Règlement 45-106 »);

Vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 29 avril 2015 relativement au placement prévu à la notice d'offre;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 23 490 592 droits de souscription, tel que prévu à la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 14 mai 2015.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2337599

Décision n°: 2015-FS-0079

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

## 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
American Tower Corporation	2015-03-03	60 000 actions de dépositaire	7 471 200 \$	1	1	2.3
Banque Royale du Canada	2015-03-09	24 000 titres	3 023 520 \$	1	0	2.3
Corporation Pharmaceutique Nymox	2015-03-12	500 000 unités	253 820 \$	0	2	2.3
Cyprium Mining Corporation	2015-02-17	500 unités	625 698 \$	0	1	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2014-09-23	1 050 000 actions ordinaires	52 500 \$	1	0	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2014-10-15	260 000 actions ordinaires	13 000 \$	1	0	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2014-10-28, 2014-10-31, 2014-11-05	3 500 000 actions ordinaires	175 000 \$	6	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
DNA Precious Metals Inc.	2014-11-14	200 000 actions ordinaires	10 000 \$	1	0	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2014-11-28, 2014-12-01, 2014-12-08	1 200 000 actions ordinaires	60 000 \$	3	0	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2014-12-09, 2014-12-10, 2014-12-11, 2014-12-17	3 400 000 actions ordinaires	170 000 \$	5	0	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2014-12-23, 2014-12-24, 2014-12-31	4 900 000 actions ordinaires	245 000 \$	9	0	2.3
DNA Precious Metals Inc.	2015-01-12 et 2015-01-15	200 000 actions ordinaires	10 000 \$	2	0	2.3
Hyteon Inc.	2015-03-11	100 000 actions ordinaires	125 850 \$	0	2	2.3
Institutional Mortgage Securities Canada Inc.	2015-03-04	10 certificats	345 226 363 \$	2	20	2.3
Kelt Exploration Ltd.	2015-03-16	581 400 actions ordinaires accréditives	5 000 040 \$	10	2	2.3
Minéraux Rares Quest Ltée	2015-03-09	2 250 000 bons de souscription d'action ordinaires et de débentures	2 250 000 \$	0	1	2.3
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust II	2015-03-16	429 700 unités	429 700 \$	3	11	2.3 / 2.9



Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
SQ Issuer S.A.	2015-02-09	100 unités	124 645 \$	1	0	2.3
Tandem Diabetes Care, Inc.	2015-03-04	100 000 actions ordinaires	1 431 000 \$	1	0	2.3
Trinidad Lake I Prospect Partnership LP	2015-02-27	13 unités	203 255 \$	1	4	2.3
Verizon Communications Inc.	2015-03-13	22 736 billets	29 108 901 \$	3	11	2.3
Virtual Artifacts inc.	2015-02-27, 2015-02-28, 2015-03-01, 2015-03-02	44 000 unités	22 000 \$	4	0	2.9
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-03-05	59 420 actions ordinaires	594 200 \$	5	26	2.3 / 2.9

\* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».